



CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2020
Compte-rendu succinct



L'an deux mille vingt, le trois novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Beynes, légalement convoqué par Monsieur le Maire le vingt-sept octobre 2020, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville à Beynes, sous la présidence d'Yves REVEL, Maire.

PRÉSENTS

Y. REVEL, T. DOLLEANS, A. PANDOLFI, P. LE COUSTOUR, S. MAIRESSE, M. NOBLET, C. MORAIN (DEL2020-169, DEL2020-171 et suivantes), F. MARGUERETTAZ, P. CHARTON, N. PROUST, M.-J. ROSSI-JAOUEN, V. LEMOINE, I. RAMBOZ, P. GUILLONNEAU, X. LEFEBVRE, M. MATHIEU, V. COURIC, C. COPPIN, S. BEGUIER, N. DOS SANTOS, S. LOISEL, P. GASCOUIN.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

C. MORAIN Pouvoir à P. LE COUSTOUR (DEL2020-168, DEL2020-170)
M. BELLOEIL Pouvoir à A. PANDOLFI
P. MIRALT Pouvoir à S. LOISEL
J. P. MAILLARD Pouvoir à F. MARGUERETTAZ
M. JOLY Pouvoir à P. CHARTON
S. CELERIN Pouvoir à S. MAIRESSE
J. QUELLIER Pouvoir à Y. REVEL
S. TRONCHE Pouvoir à S. BEGUIER

ABSENTS NON EXCUSÉS

SECRÉTAIRE

F. MARGUERETTAZ

DELIBERATION N°2020/168 : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE MANDAT 2020-2026

A la majorité

(par 25 voix Pour, 2 voix Contre et 2 abstentions)

Article unique

ADOpte le règlement intérieur du Conseil Municipal de la Ville de Beynes annexé à la présente délibération.

DELIBERATION N°2020/169 : INTENTION DE CANDIDATURE AU RÉSEAU VILLE AMIE DES ENFANTS

A l'unanimité

Article unique

AUTORISE le Maire à confirmer à UNICEF France le souhait de la Ville de Beynes de devenir Ville Candidate au titre de Ville amie des enfants.

DELIBERATION N°2020/170 : MODIFICATION DES DÉLAIS D'INSCRIPTION OU D'ANNULATION AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES (ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR, RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEIL DU MERCREDI ET VACANCES)

A l'unanimité

Article 1

DECIDE de modifier le règlement intérieur concernant les délais d'inscription et d'annulation aux activités périscolaires et extrascolaires pour les familles.

Article 2

DECIDE la précision des modalités d'inscription et d'annulation aux activités « vacances » en accord avec la période prévue par le calendrier des réservations remis à jour chaque année scolaire et consultable sur l'Espace Citoyens.

Article 3

PRECISE que le règlement modifié sera communiqué à toutes les familles et qu'il sera disponible sur le site internet de la ville de Beynes et sur l'Espace Citoyens.

Article 4

DIT que le règlement modifié (annexé à la présente délibération) entrera en vigueur à compter du 9 novembre 2020.

DELIBERATION N°2020/171 : ORGANISATION DES MODALITES D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

A l'unanimité

Article unique

DÉCIDE de valider les nouvelles modalités d'organisation d'attribution des subventions de fonctionnement

DELIBERATION N°2020/172 : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REFECTION DES TOITURES ET DES FACADES DE LA BARBACANE

A l'unanimité

ARTICLE 1

DÉCIDE de se prononcer de manière favorable concernant le choix du prestataire préconisé par le rapport d'analyse des offres du service marchés publics, pour les 2 lots, l'entreprise ECIC sise :

2, Avenue Régiment Normandie Niémen
91700 Sainte Geneviève des bois

ARTICLE 2

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les pièces du marché avec l'entreprise ECIC, ainsi que tous les actes y afférents, pour les montants suivants :

LOT N° 1 : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉFECTION DES TOITURES

- **Prestations de base :**

Coût prévisionnel de l'opération : 455 000 € HT.

Taux de rémunération :

- 4,3 % du coût prévisionnel de l'opération pour la mission de base,
- 0,5 % du coût prévisionnel de l'opération pour la mission OPC,

D'où,

- Forfait de rémunération estimatif mission de base : 19 565,00 € HT
- Forfait de rémunération estimatif mission OPC : 2 275,00
- Coût de l'étude de faisabilité : 2 500,00 € HT.

Soit un montant de rémunération forfaitaire estimatif total de :

24 340,00 € H.T pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réfection des toitures.

- **Prestations supplémentaires éventuelles :** Étude de faisabilité et de rentabilité de la pose de panneaux solaires sur le toit du bâtiment.

Coût estimatif des travaux relatifs à cette PSE est de : 200 000,00 € HT,

D'où un Taux de rémunération de :

- 6,0 % du coût prévisionnel de l'opération pour la mission de base,
- 0,5 % du coût prévisionnel de l'opération pour la mission OPC.

Donc,

- Forfait de rémunération estimatif mission de base : 12 000,00 € HT
- Forfait de rémunération estimatif mission OPC : 1 000,00 € HT.

Soit un montant de rémunération forfaitaire estimatif total de :

13 000,00 € H.T pour la maîtrise d'œuvre pour la pose des panneaux solaires.

LOT N° 2 : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉFECTION DES FAÇADES, ISOLATION PAR L'EXTÉRIEUR ET BARDAGE

- **Prestations de base :**

Coût prévisionnel de l'opération : 485 000 € HT,

Taux de rémunération de :

- 4,2 % du coût prévisionnel de l'opération pour la mission de base,
- 0,5 % du coût prévisionnel de l'opération pour la mission OPC,

D'où :

- Forfait de rémunération estimatif mission de base : 20 370,00 € HT
- Forfait de rémunération estimatif mission OPC : 2 425,00
- Coût de l'étude de faisabilité : 7 500,00 € HT,

Soit un montant de rémunération forfaitaire estimatif total de :

30 295,00 € H.T pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réfection des façades, isolation par l'extérieur et bardage.

- **Prestations supplémentaires éventuelles :**

Le remplacement des menuiseries extérieures de la Barbacane en rénovation y compris la grande porte double de l'arrière scène (en traditionnel), est estimé par le MOE à : 150 000,00 € HT,

Taux de rémunération de :

- 8,0 % du coût prévisionnel de l'opération pour la mission de base,
- 0,5 % du coût prévisionnel de l'opération pour la mission OPC,

Donc,

- Forfait de rémunération estimatif mission de base : 12 000,00 € HT
- Forfait de rémunération estimatif mission OPC : 750,00 € HT

D'où un montant de rémunération forfaitaire estimatif total de :

12 750,00 € H.T pour la maîtrise d'œuvre pour le remplacement des menuiseries extérieures de la Barbacane en rénovation y compris la grande porte double de l'arrière scène (en traditionnel).

Et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2020/173 : ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE (ABC)

A l'unanimité

Article 1

DÉCIDE de répondre à l'appel à projet pour les Atlas de la Biodiversité Communale,

Article 2

SOLLICITE de l'Office Français de la Biodiversité une aide financière au taux le plus élevé possible pour réaliser l'Atlas de la Biodiversité Communale du territoire de Beynes,

Article 3

AUTORISE le Maire ou son/sa représentant/e à établir et signer tous les documents nécessaires à cet appel à projet.

DELIBERATION N°2020/174 : AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE CLASSEMENT SONORE DES VOIES FERRÉES

A l'unanimité

Article unique

ÉMET un avis **défavorable** au projet de classement en catégorie 3 de la voie ferrée n° 395000 située sur le territoire de Beynes.

Fait à Beynes, le 04/11/2020.

Affiché le 06/11/2020
Retiré le 06/01/2021

Le Maire,
Yves REVEL

